

Plan local d'urbanisme de Juvignac et périmètres délimités des abords du domaine du château de Bonnier de la Mosson et du domaine de Caunelles

Contacts hors permanence et compte rendu de permanence en mairie de Juvignac

par François Colas, commissaire enquêteur
Rédigé le 23 novembre 2022 pour être déposé
au sein du registre d'enquête de la mairie de Juvignac.

1/ Madame Heintz - Habitante de Juvignac - 04/11/2022 – 10h55 – par téléphone (5 minutes)

Demande de renseignements et avis à la suite d'un appel à la mairie de Juvignac qui a transmis son numéro au commissaire enquêteur.

Cette personne était passée à la permanence du commissaire enquêteur à la mairie de Juvignac le lundi 24/10/2022 et n'avait pas pu être reçue.

Remarques sur le lieu d'implantation du collège :

- la construction du collège entraîne un problème de circulation là où il est prévu ;
- il va y avoir accroissement de la circulation, beaucoup de monde va passer sur des voies déjà chargées ;

donc l'implantation n'est pas adaptée.

De plus il y aura plus de passages de bus alors qu'on essaye de fluidifier le trafic dans toutes les communes, sur ces trajets de bus il y aura plus de voitures.

L'enquête publique est floue, où en est le projet des pistes cyclables par exemple ?

Il serait plus approprié d'implanter le collège vers le cimetière de Juvignac qui est un lieu bien mieux adapté.

La pinède à côté de la future implantation est un lieu de vente de drogue, les collégiens seront facilement accessibles.

2/ Domaine de Caunelles –Contacts avec un propriétaire – François de Monteville

12/11/2022 – 12h – par téléphone (22 minutes)

Demande de renseignements.

3/ Compte rendu de la permanence du commissaire enquêteur du 16 novembre 2022 de 8h30 à 12h en salle du conseil municipal de Juvignac

Étaient présents tout ou partie de la matinée :

- Mme Cid - Juvignac
- Mme Galibert - Juvignac
- Mme Sabatier Geneviève - Juvignac
- Mme Fournier Sigrid - Juvignac
- Mme Lemercier - Juvignac
- Mme Coye de Brunélis Françoise - Juvignac
- M. Moncheny Michel - Juvignac
- M. Schaff Morgan - Juvignac

- Mme Pansier Céline - Juvignac
- Mme Pansier Marie-Paule - Montpellier
- M. Pansier Michel - Montpellier
- Mme Bort Elizabeth - Juvignac
- Mme Badel Marie-Brigitte - Juvignac

Plusieurs de ces personnes n'ayant pas mis de notes dans le registre, il est fait un compte rendu succinct par le commissaire enquêteur de leurs avis, remarques et questions concernant l'enquête publique. Les propos ne sont pas attribués nominativement et sont classés par thématique.

31 - Modification du plan local d'urbanisme

Le collège

Carte scolaire

Les enfants de Juvignac ne viendront pas dans ce collège du fait de la délinquance prévisible. Il y a un problème de mixité sociale. Il n'y aura que les familles de la Paillade qui y inscriront leurs enfants. Beaucoup de familles de Juvignac et des autres communes environnantes refuseront d'y inscrire leur enfant.

Emplacement du futur collège en zone urbaine

Le collège privé de Saint-Georges-d'Orques a vu sur les vignes, on y respire. Il est prévu de prendre les enfants du béton pour les mettre dans le béton ! Où est le slogan de la mairie de Juvignac « Juvignac naturellement humain » ?

L'exiguïté du terrain prévu pour la construction du collège

La surface au sol du collège est beaucoup trop réduite
Cela va obliger à construire des classes de petite taille car il va manquer de la surface
Dans ce collège aux surfaces réduites la qualité de vie des collégiens et des personnels sera réduite.

Qualité de vie au collège

Quand on construit un collège c'est pour 50 ans. Le critère argent n'est pas à prendre en compte en premier mais la qualité de vie de tous, enfants, personnels, riverains, Juvignacois..., oui. Combien d'enfants seront admis dans ce collège les chiffres varient au gré du dossier ? S'il y a 650 enfants dans cet espace ce sera une « vraie cage à poules » !
Que sera la qualité de vie des collégiens et personnels dans un environnement très urbain ? Ne serait-il pas préférable que tous profitent d'un espace aéré ?

Le projet architectural prévu

Une piste de sport doit être construite au sommet d'un bâtiment du collège.
Ne faudrait-il pas mieux qu'à la place il y ait production d'électricité par panneaux photovoltaïques et productions d'eau chaude solaire ?
La piste sera inutilisable une partie de l'année du fait de la chaleur. Sera-t-elle sécurisée à plus de 13 m du sol ?

L'accessibilité du collège

Quels sont les accès prévus ?
Ce collège n'est fait que pour les Montpelliérains avec l'arrivée de la ligne de Tram à proximité mais pas pour tous les autres habitants.

La petite rue au nord du terrain (rue Callisto) est très étroite. Il va falloir empiéter sur la surface du terrain prévue pour la construction du collège pour faire passer la circulation.
L'accès des fournisseurs par le sud (allée Jean Moulin) est très compliqué.
Les accès routiers sont mauvais et le seront encore plus après la construction du collège.
Le plan de circulation doit être fait avant la construction.
Les embouteillages déjà très importants dans Juvignac, matin et soir, vont encore empirer.

Risques et nuisances

Risques d'inondation – écoulement des eaux de pluie

L'équivalent de la surface du terrain de football artificialisé accentuera le risque d'inondation sur les parcelles avoisinantes en contre-bas.
Le bassin de rétention situé à côté du collège devra être clôturé car dangereux pour les enfants.

Nuisances

Les nuisances causées par le collège pour les riverains et plus généralement les Juvignacois sont « terrifiantes » : bruit, circulation très difficile, délinquance...
Les habitants du quartier des Garrigues situés à proximité du collège vont avoir toutes les nuisances et voir leur biens immobiliers dépréciés.

Espace boisé classé

Les enfants auront-ils accès à cet espace ?

L'achat prévu de 3 500 m² de ce bois est-il déjà réalisé ?

Ce bois sera dangereux :

- s'il est inclus à la cour de récréation, son accès sera en contrebas de la cour principale du collège, et donc risque de chute en y allant ;

- s'il y a une forte fréquentation, il sera abîmé par piétinement ; de plus il y aura alors imperméabilisation du sol, et donc lors de fortes pluies les ruissèlements importants risquent de causer des dégâts en aval ;

- le bois devra être élagué pour que les enfants puissent y aller en sécurité, et donc les arbres dégradés.

Dans cet espace les enfants vont fumer en cachette, en plus du danger d'intoxication par le tabac il y a un risque très important de feu dans la pinède.

Ne seront-ils pas également à la merci de vendeur de drogue et aussi susceptibles de violences sexuelles ?

Sur les installations sportives

Installations sportives existantes (salles de sport couvertes)

Ces installations sont très utilisées tous les jours de la semaine et à toute heure par les Juvignacois. Leur utilisation par les collégiens va diminuer de façon importante le temps disponible pour les Juvignacois.

Installations sportives futures près de l'école Mandela

Le terrain prévu pour accueillir les nouvelles installations sportives est inondable. Ce sera une « usine à eau ».

Sa construction devrait coûter de 7 à 8 millions d'euros... avec l'argent du contribuable.

Suppression du stade de football existant

Ce terrain est très utilisé, c'est un point de rencontre de beaucoup de sportifs.

Il y aura 300 joueurs privés de stade au moins pendant la construction d'un nouveau stade.

La rénovation du stade de football serait préférable à sa destruction puis la construction d'un nouveau stade ailleurs.

32 - Domaine de Caunelles

Durant la seconde guerre mondiale le domaine a été occupé par les Allemands qui y ont laissé de nombreuses munitions. Aujourd'hui le parc est interdit à toutes activités (par exemple accueil de camps de jeunes) à cause de munitions potentiellement présentes. Qui est responsable en cas d'accident et qui est responsable du déminage alors qu'historiquement les propriétaires de l'époque ont subi l'occupation de leur domaine ?

Il n'y a aucune raison de modifier le périmètre des 500 m. S'il n'est pas maintenu, il pourra être construit encore plus grand et plus haut à l'intérieur de ce périmètre.

33 - Sur l'enquête publique unique

Il manque des pièces au dossier.

- Les études présentant d'autres localisations possibles du collège ne sont pas disponibles.
- Les études déjà réalisées présentant le niveau de circulation dans Juvignac ne sont pas disponibles.
- Le plan d'urbanisme d'implantation du collège ainsi qu'un plan du collège lui-même ne sont pas présentés.
- Le plan d'urbanisme et paysager général de la commune n'est pas présenté.

Les enquêtes publiques sont toujours favorables à 98 %, à quoi ça sert ?

Il n'y avait pas de panneau d'avis d'enquête publique proche du domaine de Caunelles.

34 - Juvignac

Malheureusement il est prévu depuis longtemps que Juvignac soit une cité dortoir, aucune entreprise n'est installée sur son territoire et le golf est menacé par des promoteurs.

4 - Domaine de Caunelles – Contacts avec un propriétaire – Bernard de David-Beauregard

22/1/20200 –18h – par téléphone (73 minutes)

Demande de renseignements